



Résolution 2024-09-R02

Déneigement saison 2024-2025.

Attendu que la section locale 10005 a besoin de services d'une entreprise de déneigement pour la saison hivernale.

Qu'il soit résolu renouveler le contrat de déneigement avec *Sylvain Morand Déneigement* pour la saison 2024-2025 au coût de 420\$.

Proposée par Sabrina Williams

Secondée par Kelly Pothier

Adoptée le _____

Kelly Pothier

Secrétaire SEI 10005